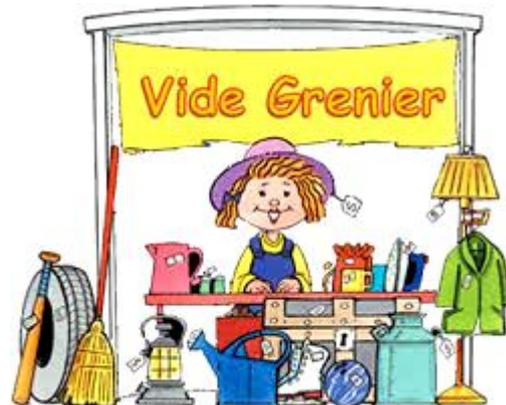




**COMITE D'ANIMATION,  
CULTURE ET LOISIRS  
BEAUVOISINOIS**



**LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI 2019**

***VIDE GRENIER,  
FOIRE ARTISANALE ET DEGUSTATION DE VIN !***

Le Comité d'Animation de Beauvoisin est heureux de vous proposer son vide grenier annuel.  
Si vous souhaitez venir vendre, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, à l'accueil de la mairie de Beauvoisin, accompagné de votre règlement ainsi que des documents demandés, **avant le 22 avril 2019.**

Le prix de l'emplacement (6 mètres linéaires) est de **8€** pour les **habitants de Beauvoisin/Franquevaux** et de **15€** pour les **habitants extérieurs**.

**Cette année, la vente de muguet est réservée exclusivement à l'association des commerçants de Beauvoisin.**  
Il est recommandé de réserver le plus tôt possible.

**Règlement :**

- Aucune inscription ne sera acceptée par la mairie après le 22/04/19
- Aucune inscription ne sera acceptée sans son règlement
- L'installation se fera de 5h à 8h
- L'attribution des places sera donnée le 1<sup>er</sup> mai lors de l'installation (les membres du comité seront présents pour vous accueillir et vous indiquer votre emplacement)
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur ou en cas d'annulation par l'exposant au plus tard 1 semaine avant soit le mercredi 24 avril.
- Les véhicules sont interdits de stationner sur les emplacements durant la brocante.

✂-----

***✂ BROCANTE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> MAI 2019 ✂***

**A retourner à la mairie de Beauvoisin avant le 22 avril 2019**

(Tous les champs doivent être complétés)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Tél : .....

Mail : .....

**J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.**

**Signature :**

Objets à vendre : Objets d'occasions / Objets neufs / Alimentation : sucrée / salé / Autre : .....

Souhaits pour l'emplacement : .....

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :**

**Copie recto-verso de votre pièce d'identité**

**Copie de votre Kbis (si vous êtes commerçant)**

**Copie de votre attestation d'assurance (si vous êtes commerçant ou si vous vendez des denrées alimentaires)**

Nombre d'emplacements (villes extérieures) : ..... x 15 € = .....€

Nombre d'emplacements (Beauvoisin/Franquevaux) : ..... x 8 € = .....€

(Les chèques sont à établir à l'ordre du Comité d'animation)